

INJECTIONS DE TOXINE BOTULIQUE

Médecine esthétique — rides d'expression

FICHE D'INFORMATION PATIENT

INFORMATION AU PATIENT

Ce document complète les informations délivrées au cours de votre consultation avec le médecin.

Il a pour objectif de vous apporter les éléments nécessaires à la compréhension du traitement envisagé, de son déroulement, des bénéfices attendus, de ses limites et des risques qu'il comporte.

Il ne remplace ni l'examen clinique ni le dialogue avec votre médecin. Il est important de le lire attentivement, de le conserver et de prendre le temps de réfléchir aux informations qu'il contient.

N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugez utiles, notamment si certains éléments nécessitent des explications complémentaires.

DÉFINITION, OBJECTIFS ET PRINCIPES

La toxine botulique de type A est un médicament qui diminue temporairement la contraction des muscles dans lesquels elle est injectée. En médecine esthétique, elle est utilisée en très petites quantités pour atténuer certaines rides d'expression, liées à la contraction répétée des muscles du visage.

L'objectif n'est pas de figer le visage, mais d'adoucir certaines rides en conservant une expression naturelle. L'effet sur le muscle est temporaire : il diminue progressivement en quelques mois.

Toxine botulique ou acide hyaluronique ?

La toxine botulique agit sur l'activité de certains muscles : elle atténue les rides liées au mouvement, sans combler.

L'acide hyaluronique est un produit de comblement : il restaure certains volumes ou corrige certaines dépressions. Les deux traitements répondent à des besoins différents et peuvent être complémentaires.

Indications

Selon l'évaluation de votre visage, les principales zones traitées sont :

- les rides du lion, entre les sourcils ;
- les rides horizontales du front ;
- les pattes d'oie, au coin externe des yeux.

Les indications autorisées diffèrent d'une spécialité à l'autre : toutes les toxines botuliques ne sont pas autorisées pour toutes ces zones, et leurs doses ne sont pas interchangeables. D'autres utilisations, comme la correction de certaines asymétries, peuvent sortir du cadre de l'autorisation du produit ; elles vous sont alors expliquées en consultation.

Les limites du traitement

La toxine botulique ne comble pas les rides. Elle agit surtout sur la composante musculaire des rides d'expression : les rides marquées au repos peuvent persister. Les résultats varient d'une personne à l'autre, et des injections répétées ne sont pas systématiquement nécessaires.

Réalisées à visée esthétique, ces injections ne font pas l'objet d'une prise en charge par l'assurance obligatoire soins de santé. Un devis personnalisé vous est remis lors de la consultation.

AVANT L'INJECTION

La consultation permet d'analyser vos expressions et la dynamique de vos muscles, de comprendre vos attentes et de déterminer les zones à traiter. Des photographies peuvent être réalisées.

Il est important de signaler :

- vos antécédents médicaux et esthétiques, en particulier les injections déjà réalisées ;
- une allergie connue, notamment à la toxine botulique ;
- une maladie neuromusculaire, ou des difficultés à avaler ou à respirer ;
- vos traitements et compléments, en particulier ceux qui favorisent les saignements ;
- une infection ou une inflammation de la zone à traiter ;
- une grossesse ou un allaitement.

La toxine botulique n'est notamment pas utilisée pendant la grossesse et l'allaitement, en présence de certaines maladies neuromusculaires, d'une allergie connue à la toxine botulique ou d'une infection de la zone à traiter.

Il est préférable d'éviter une consommation excessive d'alcool la veille et le jour de la séance, et de venir sans maquillage sur les zones concernées.

Ne suspendez jamais de votre propre initiative un traitement anticoagulant, antiagrégant ou tout autre médicament prescrit.

CONFORT PENDANT LA SÉANCE

Les injections sont réalisées avec une aiguille très fine et sont généralement bien tolérées : la sensation est le plus souvent comparable à une légère piqûre. Des mesures simples peuvent améliorer le confort si nécessaire.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Les injections sont réalisées au cabinet ; la séance dure environ 30 minutes. Après désinfection de la peau, de petites quantités de toxine botulique sont injectées dans les muscles préalablement repérés.

Les points d'injection et les doses sont adaptés à votre anatomie, à la dynamique de votre visage et au résultat recherché : il n'existe pas de protocole unique.

Signes d'alerte : consultez immédiatement

Une difficulté à respirer ou à avaler, une faiblesse musculaire inhabituelle ou étendue, un trouble important de la parole ou une réaction allergique sévère peuvent traduire une diffusion du produit ou une allergie. Ils nécessitent une évaluation médicale urgente : en cas de symptômes sévères ou qui s'aggravent rapidement, appelez le 112.

Un trouble visuel important ou soudain, comme une vision double, doit également conduire à consulter sans délai.

Une paupière qui tombe, un sourcil abaissé, une asymétrie ou un effet jugé trop important ne sont pas des urgences, mais doivent être signalés au médecin qui a réalisé l'injection.

APRÈS L'INJECTION

De petites rougeurs, une sensibilité ou de petites ecchymoses peuvent apparaître aux points d'injection ; elles sont généralement transitoires. Des maux de tête passagers sont possibles.

Les activités habituelles peuvent généralement être reprises rapidement. Il est recommandé de ne pas masser les zones injectées juste après la séance ; certaines activités physiques intenses peuvent être déconseillées dans les heures qui suivent. Les consignes sont adaptées au traitement réalisé.

RÉSULTAT ET DURÉE

L'effet n'est pas immédiat : il apparaît progressivement, généralement entre 3 et 7 jours après l'injection, et s'apprécie dans son ensemble après environ deux semaines.

L'effet est temporaire et dure généralement 4 à 6 mois. Sa durée varie selon le produit, la zone, la dose et l'activité musculaire propre à chaque personne ; ni la durée ni le résultat ne peuvent être garantis. Les injections peuvent ensuite être renouvelées lorsque cela est indiqué.

Une correction trop importante peut modifier temporairement l'expression ; elle s'estompe progressivement avec la diminution de l'effet, sans pouvoir être annulée immédiatement.

LES COMPLICATIONS ENVISAGEABLES

L'injection de toxine botulique est un acte médical : elle n'est jamais sans risque. La plupart des effets indésirables sont légers, locaux et passagers, mais certains sont plus rares et peuvent être sérieux.

Effets indésirables locaux

- rougeur, douleur ou ecchymoses aux points d'injection ;
- maux de tête ;
- asymétrie, résultat insuffisant ou excessif ;
- chute temporaire de la paupière supérieure (ptosis) ;
- abaissement du sourcil ;
- modification transitoire de l'expression du visage ;
- sécheresse des yeux ou larmoiement, selon les zones traitées ;
- rarement, vision double ou autres troubles visuels ;
- réactions allergiques.

Ces effets sont liés à une action du produit sur des muscles voisins. Ils sont temporaires, mais peuvent durer plusieurs semaines, le temps que l'effet de la toxine diminue.

Diffusion à distance

Très rarement, l'effet du produit peut s'étendre au-delà de la zone injectée et entraîner une faiblesse musculaire généralisée, des difficultés à avaler, des troubles de la parole ou des difficultés à respirer. Ces symptômes, qui peuvent apparaître plusieurs jours ou semaines après l'injection, nécessitent une prise en charge médicale urgente.

POUR TERMINER

Cette fiche vous a été remise afin de compléter les explications données lors de votre consultation.

Les injections de toxine botulique sont un acte médical, à l'effet temporaire, qui nécessite une évaluation personnalisée. Elles ont leurs limites et leurs risques, et connaître les signes d'alerte est essentiel.

Il est conseillé de la conserver, de la relire tranquillement et de noter les questions que vous souhaiteriez aborder avant le traitement.

Votre médecin reste votre interlocuteur privilégié pour toute information concernant votre situation personnelle.

Information délivrée le :

Cachet du médecin :

Au bénéfice de :

Nom :

Prénom :

